



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 4 avril 2012

Préavis N° 05/2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 2 avril 2012 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 05/2012,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 2 abstention les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski ;
- approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 avril 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire


Yves Filippozzi




Patricia Sava

Patricia SAVA
Ch. du Ressayat 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch